

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN DE SYNTHÈSE

➤ Première partie de l'examen: épreuve écrite et orale

L'épreuve écrite et orale comprend les étapes suivantes (voir le calendrier de réalisation suggéré en fin de document):

- 1) Lors d'une rencontre préliminaire, l'étudiant.e et son directeur/rice de thèse (et le co-directeur/rice, le cas échéant) établissent le thème général de recherche sur lequel portera les deux questions d'examen.
- 2) L'étudiant.e s'accorde ensuite le temps nécessaire pour documenter son thème selon les axes retenus avec son directeur.
- 3) Selon l'orientation retenue avec la direction de recherche, l'étudiant.e procède à l'élaboration d'un pré-projet de recherche. À partir de ses intérêts de recherche (problématique et pré-projet¹), il formule deux questions. Une première question porte généralement sur les débats théoriques qui animent le thème de recherche du candidat alors que la seconde question vise davantage les dimensions ethnographiques du thème à l'étude.
- 4) Lorsque le candidat est prêt à l'examen (pré-projet discuté avec directeur/rice de recherche, exploration soutenue des axes thématiques et recherches bibliographiques aussi discutées avec la direction de recherche), il/elle :
 - discute avec sa direction de recherche de la composition de son comité d'examen (trois professeurs dont le directeur/rice de recherche) et des questions que le candidat aimerait approfondir dans le cadre de son examen
 - s'inscrit en examen auprès du TGDE des 2e et 3e cycles (C-3020)
 - transmet aux membres du comité un document synthèse qui présente son intérêt de recherche (2 à 3 pages : problématique, résumé provisoire de recherche accompagné de sa bibliographie thématique pour chaque question. L'étudiant peut dès lors transmettre les deux questions qu'il/elle aimerait développer dans le cadre de son examen ou encore se présenter à la première rencontre du comité, avec ses deux questions.
- 5) **1^e rencontre** du comité a pour but de confirmer les questions d'examen et le calendrier des rencontres (3 à venir). Chaque professeur arrive à cette première réunion avec une question préparée suite à la lecture du document transmis par l'étudiant. Les manques bibliographiques peuvent aussi être soulignés à cette première rencontre (ou dès la réception préalable du document).
 - Lors de la réunion, l'étudiant.e et son comité discutent du choix des deux questions auxquelles l'étudiant devra répondre. Il s'agit en général d'une refonte, d'un réaménagement des questions en fonction des perspectives qui émergent lors de cette première rencontre. Si aucun consensus ne se dégage, le choix d'une question revient à l'étudiant et l'autre au directeur de recherche.
 - On s'entend également sur les dates de remise des réponses (un mois plus tard) et des examens oraux (**2^e rencontre**).
 - Le/la professeur.e président.e du comité consigne les questions finales sur le formulaire d'examen (+ résultat des discussions) et transmet au candidat les questions récapitulées
- 6) L'étudiant a un mois pour répondre aux deux questions (environ 25 pages chacune + bibliographie). S'il le juge à propos et après consultation avec les membres du comité, il peut rédiger un seul texte qui intègre ses réponses aux deux questions choisies à la condition de les distinguer nettement. Durant cette période, il est permis à l'étudiant de consulter les membres de son comité.

¹ Selon l'orientation retenue avec la direction de recherche, l'étudiant.e procède (ou non) à l'élaboration d'un pré-projet avant ses examens. Ce pré-projet permet de bien orienter les thèmes à développer dans le cadre de l'examen théorique. Suite à la première étape d'examen, ce pré-projet est révisé/bonifié en vue de la seconde étape d'examen soit la formulation du projet de recherche.

- 7) Au terme de la période d'un mois, l'étudiant.e transmet ses réponses aux membres du comité, avec copie au TGDE qui les conserve au dossier de l'étudiant.e. La défense orale des réponses devant le comité a lieu idéalement dans un délai de deux semaines après le dépôt de celles-ci (**2^e rencontre**) – selon le calendrier fixé à la 1^e rencontre. Les résultats de cette défense orale sont consignés par le/la président.e du comité.
- Des modifications, clarifications peuvent être demandées à titre de révisions mineures. Le comité choisit alors de poursuivre selon le calendrier prévu ou encore peut souhaiter attendre les révisions avant de procéder à la seconde étape de l'examen. Le président du comité adapte le calendrier, selon.
 - En cas de révisions majeures demandées, le calendrier est alors revu par le président du comité

➤ **Deuxième partie: projet de recherche**

- 8) À la suite de cette défense orale, l'étudiant.e révise son projet de recherche qui doit comprendre les points suivants (entre 15 et 25 pages+ bibliographie) :
- la description du problème posé;
 - une courte revue de la littérature pertinente;
 - les objectifs poursuivis;
 - la (ou les) méthode (s) de recherche privilégiée (s);
 - les résultats escomptés.

L'échéance pour le dépôt du projet peut varier de 2 à 4 semaines, selon les avancés du candidat. Encore ici, le candidat transmet aux professeurs membres du comité son projet au moment convenu ainsi qu'une copie pour son dossier auprès du TGDE. Selon, la **3^e rencontre** du comité est fixée (ou maintenue en fonction du calendrier initial). À la date retenue, l'étudiant.e transmet l'examen aux membres du jury ainsi qu'une copie pour son dossier auprès du TGDE.

La défense orale du projet (3^e rencontre) constitue la dernière étape de l'examen de synthèse de doctorat. Le président remplit les formulaires, signés par les membres du comité. Cette défense orale du projet peut être publique si tel est le désir de l'étudiant.

Calendrier type :

Fin 2^e session de scolarité:

- Discussion évolution thème de recherche avec direction de thèse, suite orientations lectures et préparations en vue de l'examen à venir

4^e session de scolarité:

- Constitution du comité d'examen de synthèse; rédaction pré-projet s'il y a lieu (à voir avec direction de thèse), thématique de recherche, bibliographie thématique (ou raisonnée)

Début 5^e session de scolarité:

- Diffusion document auprès des membres du comité d'examen (si pas fait précédemment)
- 1^e rencontre du comité avec l'étudiant

Et tout au long de cette 5^e session :

- Rencontres successives du comité au fil du processus d'examen, présentation finale du projet
- Selon l'avancement des travaux de l'étudiant, la partie théorique de l'examen (un mois) et l'élaboration finale du projet (deux semaines à un mois) peuvent se chevaucher et être défendues simultanément. Néanmoins, la période allouée à la rédaction des réponses (partie théorique) ne peut dépasser un mois.

6^e et dernière session de scolarité :

- Si nécessaire, obtention Certificat d'éthique à la recherche (UdM et/ou ailleurs, selon) et préparatifs de terrain / début du projet de recherche.